Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

ID: 004-210400677-20231215-372023-DE

Publié le



MAIRIE DE CUREL DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 37/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Procuration:

Convocation et affichage : 11/12/2023 <u>Secrétaire de séance</u> : Sophie DUCCA Nombre de membres en exercice : 6 Nombre de membres présents : 6

OBJET: PROTECTION DES DONNEES MAIRIE- DEVIS

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de protéger les données informatiques de la commune pour éviter de les perdre en cas d'incident électrique ou autre problème. Le devis de l'entreprise Office Center est de 1010 €HT, décomposé comme suit :

- D'une part, l'installation en local d'un serveur de données (2 To), du logiciel et d'un onduleur pour sauvegarder automatiquement les données de nos ordinateurs pour un montant d'investissement de 863,00 € HT;
- D'autre part, une sauvegarde automatique et sécurisée de ces données (1 To) hébergées en France dans le Cloud, pour un abonnement annuel de 147,00 € HT.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix pour et une abstention :

- Valide le devis de l'entreprise Office Center pour installer un serveur de données, logiciel et onduleur d'un montant de 863,00 €HT ;
- Approuve la souscription d'un abonnement annuel de sauvegarde automatique des données hébergées en France sur le Cloud d'un montant de 147,00 € HT/an ;
- Dit que ces dépenses seront inscrites au budget 2024 ;
- Charge le Maire de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme, CUREL le 18 décembre 2023. Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

Le secrétaire Sophie DUCCA